

**MAIRIE DE  
CHAUMONTEL**  
(Val d'Oise)

**DATE DE  
CONVOCATION**

Le 24 mars 2022

**OBJET :**

**BUDGET  
« LOCATIONS »**

**COMPTE  
ADMINISTRATIF**

2021

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

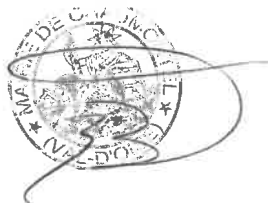
Présents : 15

Votants : 17

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,  
Le 29 mars 2022

Le Maire,  
Sylvain SARAGOSA



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022/425

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site [www.ville-chaumontel.fr](http://www.ville-chaumontel.fr), sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

**Etaient présents :** Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

**Procurations :** Madame Corinne TANGE pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Marguerite FONT,

**Excusé(s) :** Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Gwendoline PLUQUET

**Absent(s) :** Madame Carla GRECO, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Christophe VIGIER

**Secrétaire de Séance :** Madame Virginie VIEVILLE

oo oo oo oo oo oo oo

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-14 ;

**Vu** la nomenclature comptable M 14 ;

**Considérant** la consultation de la Commission des Finances réunie en date du 21 mars 2022 ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marguerite FONT, doyenne d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire de Chaumontel ;

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021, qui laisse apparaître les résultats de clôture suivants :

|                | Dépenses     | Recettes     |
|----------------|--------------|--------------|
| Exploitation   | 86 437,19 €  | 174 419,31 € |
| Investissement | 257 100,00 € | 77 131,30 €  |

**CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent à 6 139,52 € en dépenses.

Le Conseil municipal ;  
Après en avoir délibéré ;  
A l'unanimité :

**VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



La Présidente,  
Marguerite FONT